



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers : 29
Communautaires en exercice : 20
Présents : 20
Votants : 29

Date convocation : 29/06/2022
Affichage : 29/06/2022

Séance du 07 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 7 juillet à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Patrick RENOUD, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER.

Pouvoirs : Patrick FERRERES à Patrice CLAVEL, Liliane PERISSAGUET à Henri PROUHEZE, Johanne TRIOULIER à Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD à Rose-Marie MARTIN, Olivier ALLE à Marc OZIOL, Thierry CHAZE à Francis CHABALIER, Virginie FOURNIER à Patrick RENOUD, Jean-Claude MAYRAND à Jean-Louis SOULIER, Guy MAYRAND à Pierre MALLET.

Secrétaire de séance : Julian SUAU

Objet : MARCHÉ PUBLIC POUR L'ÉQUIPEMENT MOBILIER ET AUTRES MATÉRIELS DE LA MÉDIATHÈQUE + AUDITORIUM :

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 21 avril 2022, le Conseil Communautaire a décidé de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'équipement mobilier et autres matériels de la nouvelle Médiathèque + Auditorium.

Concernant la partie "Mobilier", la demande de subvention a été formulée sur la base d'un estimatif réalisé par le Maître d'œuvre de l'opération de construction des divers bâtiments de l'Espace Gargantua.

La DRAC a considéré que l'attribution de la subvention au titre de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) ne pouvait intervenir sur la base d'un estimatif (324 410, 00 € HT) et a donc décidé d'ajourner le dossier dans l'attente de la communication du résultat de l'appel d'offres.

Monsieur le Président propose d'engager dès à présent la procédure d'appel d'offres pour le lot "mobilier et autres matériels" en fixant un objectif de dépenses maximum de 300 000 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **par 27 voix "Pour" et 2 voix "Contre" :**

VALIDE l'avenant au marché de Maîtrise d'œuvre pour la préparation de l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de l'appel d'offres pour le lot "mobilier et autres matériels de la Médiathèque et de l'Auditorium" (Plans, Cahier des Clauses Techniques et Particulières, Fiches techniques, Autres pièces écrites, Evaluation du lot par l'économiste membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre, ...) dans les conditions financières suivantes :

- Montant actuel du marché de maîtrise d'œuvre : 517 060 € HT
- Montant de l'avenant (300 000 € HT X 8 %) : 24 000 € HT

DONNE DELEGATION à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires au lancement de la procédure d'appel d'offres au plus tard le 15 septembre 2022.



DONNE DELEGATION à la Commission d'Appel d'Offres pour la sélection du (des) fournisseur(s) du mobilier et autres matériels de la Médiathèque + Auditorium.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

DONNE DELEGATION à Monsieur le Président pour communiquer auprès de la DRAC Occitanie les résultats de l'appel d'offres pour permettre la poursuite de l'examen du dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGD).

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents y afférents.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président

Francis CHABALIER